

**TERMES DE RÉFÉRENCE
POUR
FIXATION ET AJUSTEMENT DES BESOINS DE REVENUS DU SECTEUR DE
L'ELECTRICITE SOMELEC EN MAURITANIE**

1. ARRIÈRE-PLAN.

La Mauritanie est un pays aride d'Afrique de l'Ouest, avec un ensemble complexe de défis de développement. Sa population de 3,98 millions d'habitants (2018) a augmenté de 2,8% par an depuis 2000. Le nomadisme, autrefois répandu, est en train de disparaître, la moitié de la population du pays étant constituée d'anciens nomades qui se sont installés au cours des dernières décennies. La part urbaine de la population (51% en 2018) augmente rapidement et la Mauritanie a désormais le deuxième taux d'urbanisation le plus rapide d'Afrique. La capitale, Nouakchott, compte 1 155 000 habitants (57 % de la population urbaine). Les zones rurales représentent 49 pour cent de la population et sont composées pour la plupart d'établissements récents (plus de 8 100 à ce jour) qui sont peu peuplés (60 pour cent des établissements ruraux comptent moins de 150 personnes).

Malgré une décennie de croissance, un défi majeur pour la Mauritanie est la diversification dans les secteurs créateurs d'emplois. La stabilité en Mauritanie a été corrélée à une croissance économique accélérée culminant avec une augmentation du produit intérieur brut (PIB) de 3,6 % en 2018. La croissance économique a été principalement tirée par l'industrie extractive et minière, la pêche et le secteur de la construction. Les moteurs sous-jacents de la croissance ont été l'augmentation des prix du fer, de l'or et du cuivre sur les marchés internationaux, ainsi que d'importants investissements gouvernementaux dans les infrastructures publiques. Les exportations mauritaniennes sont largement dominées par les industries extractives (53 pour cent) et la pêche (45 pour cent), secteurs qui ne sont pas encore enclins à la création d'emplois importants. Le taux de chômage est encore élevé à 30-31 pour cent de la population active, avec des taux de chômage encore plus élevés chez les femmes et les jeunes.

Le gouvernement a fait de la diversification économique et du développement régional des priorités favoriser la création d'emplois, réduire la pauvreté et améliorer l'environnement des réfugiés et des communautés d'accueil. Pour répondre au défi de la pauvreté principalement concentré dans les régions rurales du sud et soutenir le développement économique du pays, actuellement principalement concentré à Nouakchott, Nouhadibou et autour des quelques mines, le gouvernement promeut un programme de développement régional. Ce programme combine le renforcement de la présence de l'État pour la prestation de services par la décentralisation avec des transferts accrus de responsabilités vers les régions et l'investissement dans des secteurs à fort potentiel de création d'emplois, notamment dans l'agriculture. Le développement de corridors sud sera essentiel pour améliorer la mobilité et l'accès aux marchés dans les zones reculées, y compris les villes reculées.

Pour relever ces défis, le Gouvernement a adopté la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (Stratégie de Croissance Accélérée et de Partage de la Prospérité, SCAPP), qui comprend pour le secteur de l'énergie un agenda d'électrification ambitieux et pour atteindre l'accès universel en milieu urbain et un taux d'accès de 50 pour cent en milieu rural d'ici 2030.

La stratégie d'électrification en Mauritanie est ancrée dans la SCAPP avec un objectif ambitieux d'atteindre l'accès universel dans les zones urbaines et un taux d'accès de 50 pour cent dans les zones rurales d'ici 2030. En outre, une note sectorielle préparée par le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM) décrit quatre domaines d'intervention dans le secteur de l'énergie, notamment : (i) le développement de nouvelles capacités de production à partir des ressources nationales, principalement le gaz naturel ; (ii) l'extension du réseau de transport et l'interconnexion avec les pays voisins ; (iii) augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et (iv) mettre en œuvre des solutions hors réseau dans les zones rurales reculées

Le marché mauritanien de l'électricité et du gaz est basé sur un système d'« acheteur unique », avec la compagnie nationale d'électricité en son centre. En tant que service public intégré verticalement, la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC) est responsable des fonctions clés du service d'électricité, y compris la production, l'exploitation des systèmes, le transport et la distribution. Le secteur de l'électricité en Mauritanie a bénéficié d'investissements importants dans les infrastructures électriques, en particulier dans les systèmes de production et de transmission, avec une part croissante d'énergies renouvelables. La puissance installée totale est de 549 MW, dont 505 MW sont disponibles. De plus, une production captive de 188 MW est installée par les industries minières. La Mauritanie dispose d'une capacité excédentaire d'exportation vers le Sénégal et le Mali (jusqu'à 60 MW en 2017). Les exportations représentent une part importante des revenus du service public national (jusqu'à 25 % des revenus de la Somelec en 2018). La part croissante des énergies renouvelables dans le mix énergétique a eu un effet bénéfique sur la trésorerie de la Somelec grâce à la réduction des coûts de carburant. La production d'énergie renouvelable comprend (i) une centrale éolienne de 30 MW à Nouakchott (2017), (ii) deux centrales solaires de 15 MWc et 50 MWc à Nouakchott mises en service respectivement en 2013 et 2017, (iii) une centrale éolienne de 100 MW en construction devant être mis en service en 2021 à Nouadhibou, et (iv) les parts de la Mauritanie dans la centrale hydroélectrique de Manantali (30 MW) et la centrale hydroélectrique de Felou (18 MW). La Mauritanie a un important programme de réseau de transport en cours d'exécution visant à accroître l'exportation (ligne 225 kV Nouakchott-Saint-Louis) et l'approvisionnement des industries minières (ligne 225 kV Nouakchott à Nouadhibou). **Malgré ces investissements dans la production et le transport, la Mauritanie continue de faire face à des défis importants en termes d'accès à l'électricité.** Le taux d'accès à l'électricité en Mauritanie, à 48 %, est faible et comparable à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. De plus, des disparités importantes existent entre les zones urbaines et rurales : alors que 91 % des ménages urbains ont accès à l'électricité, seuls 6 % des ménages ruraux bénéficient de l'électricité en 2020. En termes de couverture, sur 828 localités de plus de 500 habitants, environ seulement 200 localités ont accès à l'électricité.

Jusqu'à présent, le secteur privé ne joue qu'un rôle marginal dans le développement et l'exploitation des infrastructures électriques à travers les Délégations de Service Public de l'Electricité opérant en milieu rural et ce malgré la volonté des Autorités publiques d'impliquer d'avantages ce secteur. Cependant, des évolutions importantes sur le plan réglementaire ont été enregistrées cette année avec la révision, en cours, du code de l'électricité pour tenir compte du nouveau cadre de développement du secteur de l'électricité (implication du privé, promotion de l'électrification rurale et des énergies renouvelables). Ce nouveau cadre réglementaire a été renforcé par la modification et l'adaptation de certaines dispositions de la loi sur le partenariat public-privé (PPP), loi 2017-06, en 2021. Le secteur de l'électricité pourrait profiter de cette réforme majeure pour

attirer des capitaux privés, notamment à travers le recours à la production indépendante d'électricité (IPP).

Cependant, l'amélioration des performances de la SOMELEC et du cadre organisationnel et institutionnel du secteur de l'électricité est cruciale pour s'assurer que le secteur profitera de ces développements. Plus précisément, des réformes et des actions de renforcement des capacités devront être entreprises à court et moyen terme pour relever ces défis. Dans ce cadre une réforme du secteur de l'électricité a été engagée en 2021, visant l'adaptation cadre institutionnel et réglementaire aux exigences de développement du secteur afin d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. C'est ainsi qu'un plan d'assainissement et de réorganisation de l'opérateur historique (SOMELEC) a été mis en œuvre visant la séparation des activités de l'entreprise en deux entités (Production/transport et Distribution/Commercialisation).

Le secteur électrique mauritanien est confronté à d'importants défis financiers en raison de la structure des coûts et des tarifs de l'énergie ainsi que le niveau élevé des pertes techniques et commerciales (rendement global de 62% en 2020) avec un taux de recouvrement du même ordre.

Le Gouvernement envisage de développer un contrat de performance avec la SOMELEC, dans lequel l'entreprise s'engagerait à améliorer ses performances techniques, commerciales et financières, et plus important encore, à pérenniser les acquis dans le temps pour assurer sa viabilité financière. L'amélioration des performances de la SOMELEC permettra non seulement de réduire les coûts mais également d'accroître sa crédibilité en tant que futur acheteur potentiel d'électricité produite par le secteur privé. L'amélioration des performances de la SOMELEC devra également être inscrite dans le programme plus large de réforme du secteur reposant sur trois piliers : (i) la sécurité d'approvisionnement ; (ii) le développement durable du secteur ; et (iii) l'amélioration de l'équité et de la bonne gouvernance, y compris la régulation de la SOMELEC conformément aux dispositions du nouveau code de l'électricité.

Tenant compte des objectifs du Gouvernement qui prévoit l'accès universel, à un service d'électricité de qualité et au meilleur prix, à l'horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que les niveaux tarifaires soient fixés sur la base des principes d'équité, de transparence et de recouvrement des coûts fournissent aux services publics une capacité financière adéquate pour étendre et améliorer le service conformément aux objectifs nationaux de développement. Le développement du secteur de l'électricité est subordonné à une réglementation adéquate qui doit inclure notamment :

- Une méthodologie solide pour fixer et ajuster périodiquement les tarifs sur la base des coûts marginaux,
- Un système qui encourage les gains d'efficacité et d'efficience de la part des opérateurs et garantie la promotion du secteur industriel du pays ;
- L'évolution des conditions techniques et économiques du secteur,
- Une visibilité et transparence pour les clients,
- Une assurance adéquate aux opérateurs par rapport à leurs activités.

2. OBJECTIF GLOBAL

À la lumière de ce qui précède, le gouvernement de la Mauritanie a demandé l'appui de la Banque mondiale BM pour renforcer sa capacité de fixation des tarifs et, à terme, accroître la viabilité financière du secteur de l'électricité.

En réponse, la Banque mondiale préparera : (i) Une analyse de la situation tarifaire actuelle par rapport aux coûts par activité et une étude de coûts de services (CoS) par activité (Production-transport-Distribution-Commercialisation-Communs), pour déterminer une méthodologie de calcul du besoin en revenu annuel (ARR) pour la société nationale d'électricité SOMELEC qui lui permettrait de fonctionner efficacement ; (ii) identifier un modèle financier pour le secteur de l'électricité ; qui fournira un cadre pour ancrer la planification financière au niveau des services publics ; et (iii) recommander des améliorations à la structure tarifaire existante pour le service d'électricité fourni par la SOMELEC à ses clients et proposer une structure tarifaire cible (iv) mettre en œuvre un plan de transition tarifaire et ses mesures d'accompagnement.

La Banque mondiale cherche à recruter une société de conseil (le Consultant) pour l'aider à effectuer les études nécessaires. L'étendue exacte des travaux est définie par la suite.

3. ÉTENDUE DES TRAVAUX

TÂCHE 1 : Analyse de la situation tarifaire actuelle par rapport aux coûts par activité (Production-transport-Distribution-Commercialisation-Communs), détermination des besoins en revenus annuels (ARR) de la SOMELEC et les procédures et formules d'ajustement périodique. Cette tâche évaluera les coûts par activité supportés par la SOMELEC pour servir efficacement ses clients au cours des 10 prochaines années, en tenant compte de la structure actuelle des coûts (données des 3 dernières années), des projets en cours, des plans d'investissements des services et des hypothèses appropriées concernant la production future, le mix énergétique, les prix des combustibles et l'ensemble des autres paramètres techniques, financiers et statistiques. La tâche s'articule comme suit :

Le consultant développera des méthodes, des procédures et des formules pour la détermination et l'ajustement périodique des revenus que la SOMELEC qui devra disposer des revenus nécessaires à une exploitation efficace de ses propres installations techniques pour garantir un service de qualité.

L'ARR et ses ajustements doivent couvrir :

- Coûts d'exploitation (OPEX) pour exploiter et entretenir efficacement les centrales de production, le réseau de transport et les réseaux de distribution ; effectuer l'exploitation du système, la fonction d'acheteur unique et la planification ; effectuer des activités commerciales de détail ; gérer les ressources de l'entreprise.
- Investissements frais (CAPEX) pour la réhabilitation, le remplacement, la mise à niveau, au développement et modernisation de la capacité de production, de l'infrastructure de transport, de distribution et d'exploitation du système, et des installations commerciales nécessaires pour fournir des services répondant aux normes de qualité applicables.
- Coûts des achats d'énergie engagés pour répondre à la demande des clients.

Le consultant analysera également les données disponibles dans le cadre des études tarifaires réalisées et celle en cours de finalisation par la SOMELEC.

TÂCHE 2. Modèle financier pour le secteur de l'électricité. Sur la base des résultats de la Tâche 1, le Consultant fournira un modèle financier pour le secteur détaillé par coût et activité, qui permettra une bonne planification financière au niveau des services publics reflétant : (i) les ARR identifiés et les tarifs qui en découlent ; (ii) Le plan d'investissement, la capacité d'endettement et les instruments/options de financement ; et (iii) les ratios financiers typiques de la SOMELEC.

Le modèle financier sera conçu de manière à permettre de saisir des scénarios alternatifs d'investissement, de demande, de coûts de production, de coûts de transport et de distribution (T&D), d'engagements dans le cadre de contrats d'achat d'électricité (PPA) ou d'autres contrats et variables. Ainsi, le modèle permettra l'ajustement périodique de chacune des composantes des ARR pour faire face aux changements dans les principaux indicateurs de charges et assurer le recouvrement des coûts.

Le modèle doit inclure la possibilité de paramétrer différents scénarios d'efficacité managériale, technique et commerciale, ainsi que la période de révision tarifaire et la mise en œuvre des modifications tarifaires sur une période de temps déterminée. Le modèle doit inclure les modules suivants et permettre la projection de :

- ✓ La demande, Programme d'investissement et dépenses en capital ;
- ✓ Plan de production
- ✓ Indicateurs des performances techniques et commerciales
- ✓ Coût du combustible et des principaux facteurs de charges de production
- ✓ Dépenses d'exploitation et d'entretien ;
- ✓ Frais du personnel
- ✓ Impact de la fiscalité
- ✓ Le compte de résultat et Revenus ;
- ✓ La dette à long terme; Bilan et ratios;
- ✓ Perte/ profit;
- ✓ Flux de trésorerie
- ✓ Grille tarifaire

Le modèle comprendra également un module distinct et convivial de conditions initiales et d'hypothèses organisés par nature de l'information. Le modèle doit être développé sous Excel et remis avec un manuel d'utilisation.

TÂCHE 3 : Recommandations pour améliorer la structure tarifaire existante pour le service d'électricité fourni par la SOMELEC à ses clients. Le consultant examinera la structure tarifaire existante et proposera des modifications pour la simplifier, l'adaptée au contexte socio-économique et aux besoins de développement industriel du pays.

La structure tarifaire doit fournir aux consommateurs des signaux appropriés sur les coûts totaux d'une prestation de service efficace et promouvoir une consommation d'électricité rationnelle et incitative par rapport aux courbes de charge du mix énergétique qu'offre les moyens de production de la SOMELEC.

Les options à analyser comprennent, entre autres : (i) les tarifs binomiaux en fonction du temps d'utilisation (TOU) avec des charges d'énergie et de demande distinctes ; (ii) différenciation tarifaire par niveau de tension ; (iii) les tarifs saisonniers. Les options identifiées tiennent compte de l'efficacité économique, de la viabilité financière et des objectifs sociaux. En particulier, ils devraient permettre des subventions croisées pour protéger les personnes à faible revenu avec des tarifs sociaux, et l'application de tarifs reflétant les coûts marginaux pour les consommateurs ayant la capacité de payer, identifiés et basés sur les statistiques de consommation par catégorie d'abonnés.

Les recommandations devraient incorporer des dispositions pour la répartition des coûts fixes et variables encourus pour la prestation de services dans chaque segment de la chaîne d'approvisionnement en électricité (production, transport et distribution) à travers les catégories tarifaires. Enfin, le Consultant élaborera des formules d'ajustement périodique des différents taux faisant partie de la structure tarifaire, en cohérence avec les ajustements sur les Besoins en Revenus.

TÂCHE 4 : Stratégie pour la période de transition et plan de transition tarifaire. Le Consultant concevra une stratégie (« glide path ») pour passer progressivement de la situation actuelle à la condition « état stable », dans laquelle une structure tarifaire de recouvrement des coûts est appliquée à une situation d'équilibre progressif.

La durée de la période de transition et les ajustements progressifs pour converger vers la condition d'« état stable » seront déterminés en tenant compte de l'acceptabilité politique et sociale. Ainsi, la stratégie définira la structure ciblée et les formules d'ajustement des différents tarifs de la structure actuelle avec une progression adéquate, le calendrier d'application effective du régime tarifaire révisé et les modalités de communication.

4. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA MISSION

Organisation et gestion. La mission proposée est une activité exécutée par la Banque mondiale. En tant que tel, dans l'exécution des tâches ci-dessus, le Consultant se conformera aux politiques et règles de la Banque mondiale concernant le travail des consultants, ainsi qu'aux normes et exigences indiquées dans le contrat. Le Consultant travaillera en étroite coordination avec les principales parties prenantes nationales, à savoir le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie (MPME), la SOMELEC, l'Autorité de Régulation et d'autres institutions compétentes. L'équipe de la Banque mondiale facilitera les premiers contacts avec les parties prenantes nationales.

Obligations des consultants. Le consultant sera entièrement responsable de l'exécution de la mission, y compris les services fournis par les sous-traitants, le cas échéant. Le Consultant fournira des spécialistes, du personnel d'appui et la logistique nécessaire pour assurer une exécution adéquate des tâches envisagées dans le cadre de la mission dans les délais impartis.

Exigences de déclaration. Le consultant rendra compte aux chefs d'équipe de travail de Manaf Touati et Matteo Malacarne (Banque mondiale) pour l'activité proposée.

5. LIVRABLES ET CALENDRIER

Le consultant doit fournir les livrables suivants :

Activités	Date limite (semaines après la mission de lancement)
Rapport de démarrage	2 semaines
Projet d'étude sur le coût du service (tâche 1)	10 semaines
Projet de modèle financier (tâche 2)	14 semaines
Projet de rapport sur la révision de la structure tarifaire (tâches 3-4)	22 semaines
Rapport final (y compris CoS + révisions proposées de la structure tarifaire) et modèle financier finalisé	2 semaines après réception des commentaires sur les projets de livrables

La durée prévue de l'ensemble de l'activité est de 24 semaines. La version finale de chaque livrable doit inclure une annexe décrivant sous forme matricielle les commentaires sur les projets de rapports reçus de l'équipe de contrepartie du client, la réponse du Consultant à chaque commentaire et une référence au contenu du rapport final traitant du commentaire.

6. ÉQUIPE DE CONSULTANT ET QUALIFICATION

Composition et qualification de l'équipe. Le consultant devra mobiliser une équipe d'experts aux compétences techniques diversifiées, y compris les tarifs de l'électricité et la gestion et les opérations des entreprises/services publics dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement en électricité. L'équipe du Consultant doit comprendre au moins :

- Un (1) directeur de projet, ingénieur économiste avec au moins 15 ans d'expérience dans les études de coût de service concernant le secteur de l'électricité dans les pays en développement (non membres de l'OCDE), et au moins 2 études tarifaire d'une société similaire réalisées au cours des cinq dernières années.
- Un (1) expert financier avec au moins 10 ans d'expérience dans les études de coût de service concernant le secteur de l'électricité dans les pays en développement.
- Experts avec au moins 10 ans dans la gestion technique et commerciale et les opérations des compagnies d'électricité/services publics dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement en électricité.

7. CALENDRIER DE PAIEMENT

5% à la signature du contrat

30 % à la soumission du projet de CoS

20 % sur présentation du projet de modèle financier

20%Projet de rapport sur la révision de la structure tarifaire (tâches 3-4)

25 % sur présentation du rapport finalisé (y compris CoS + révisions proposées de la structure tarifaire) et du modèle financier finalisé

